Amendement N° 002

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 27 MAI 2020

Rapport n° CP 2020-C07 : mesures pour l'enseignement supérieur et la recherche face à la crise sanitaire

Amendement

Un article formulé de la façon suivante est ajouté à la délibération :

> « *Décide de mettre en place un fonds régional d'urgence destiné à soutenir les actions de lutte contre la précarité étudiante, qui s'est notablement aggravée dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19* »

Exposé des motifs

CRÉER UN FONDS RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE QUI S'EST AGGRAVÉE AVEC LA CRISE SANITAIRE

Selon les dernières enquêtes, 20 % des étudiants vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté ; un étudiant sur trois a déjà renoncé à un besoin primaire (nourriture ou soins, en raison d'un manque de ressources financières) ; 30% d'entre-eux déclarent avoir eu au moins un découvert à la banque durant l'année ; 30,9% ne reçoivent aucune aide de la part de leur famille. En Ile-de-France, 81% des étudiants sont concernés par des difficultés d'accès au logement.

Parallèlement, 51% des étudiants disposent d'une activité rémunérée (57% des livreurs à vélo sont par exemple des étudiants). Cette précarité et ces conditions d'études dégradées ont déjà fait envisager à 1 étudiant sur 5 l'arrêt de ses études.

Ces derniers mois, avant la crise sanitaire du Covid 19, de très nombreux étudiants se sont mobilisés pour dénoncer cette dégradation croissante de leurs conditions de vie et d'études. La tentative d'immolation d'un étudiant lyonnais en novembre dernier avait déjà été un signal d'alarme fort, qui n'a pas été considéré avec suffisamment de sérieux.

Avec la mise en place du confinement en mars dernier, la situation de nombreux étudiants, notamment parmi ceux connaissant déjà des situations précaires, s'est encore notablement aggravée. La crise sociale qui prolonge à présent la crise sanitaire les touche de plein fouet. Nombreux sont ceux qui ont perdu les emplois, déjà peu rémunérateurs, qui leurs permettaient de survivre.

Ces étudiants se trouvent aujourd'hui en grandes difficultés pour se nourrir, pour payer leurs loyers et se soigner. La perspective d'une reprise de leurs études à la rentrée prochaine est parfois compromise. Parmi les plus touchés, se trouvent à la fois les étudiants issus des catégories populaires, et des étudiants étrangers.

Alors que notre Région est celle qui compte le plus grand nombre d'étudiants, elle doit d'urgence mettre en place un fonds destiné à soutenir des dispositifs d'aide concrète à ces étudiants, selon des modalités à définir en coordination avec l'Éducation nationale, via les CROUS d'Ile-de-France, et les organisations étudiantes. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**